

Tél : (33) 04.66.46.81.27
GSM : (33) 06.84.12.11.18
Mail : camping-lac@orange
Web : www.camping-lac-cevennes.com

CONTRAT DE RESERVATION CAMPING / CARAVANING

Entre les soussignés :

La SARL MORANGIES
48800 POURCHARESSSES
D'une part,

Et

.....
.....
D'autre part,

Nombre : d'adulte(s) +18 ans [...], d'enfants de 11 à 17 ans [...], d'enfant (s) de 5 à 10 ans [...] d'enfant (s) de moins de 5 ans [...]
Animaux : oui - non * / chat - chien (de taille respectable)*, race :

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

La SARL Morangies - camping / caravaning s'engage à mettre à la disposition de

A partir de 16 heures du au 12h

Un emplacement :

.....
Pour : Caravane / Camping Car / Caravane pliante / Tente *

🔑 CONDITIONS ET CHARGES

1. Réservation valable par famille et par emplacement.
2. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
3. L'emplacement réservé est mis à disposition le jour prévu pour l'arrivée à partir de 16 heures : il doit être libéré le jour du départ avant 14 heures. La réservation est maintenue durant les 12 heures suivant la date d'arrivée prévue. En cas d'annulation, le locataire perd le montant des arrhes.
4. Le montant du séjour est intégralement payable 14 jours avant l'arrivée, un départ prématuré ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement.
5. La direction du Camping est seule juge de l'acceptation ou du refus d'une demande de réservation sans avoir à en donner l'explication.
6. Le tribunal de Mende est seul compétent en cas de litige.

7 Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement, le Règlement Intérieur. (!!!ATTENTION !!! Dans l'enceinte de notre piscine, seuls les maillots de bains et non les caleçons de bains sont autorisés.)

du séjour à titre d'arrhes + 5€ de frais de dossier effectué par chèque bancaire/postal, chèques vacances, virement ou mandat établi à l'ordre de la SARL MORANGIES.

9 En cas d'annulation, sans avoir souscrit à l'assurance proposée auparavant, le client perd le montant des arrhes, sauf confinement COVID

8 Le présent contrat ne deviendra effectif qu'après un versement de € représentant 25 % du montant

10 Frais de dossier 5€ .

🔑 DÉCLARATIONS

Le client déclare :

- qu'il a toute capacité pour agir
- que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus
- que son adresse est bien exacte
- qu'il accepte les conditions du présent contrat sans réserve

Le Campeur,
Bon pour accord
Fait à.....,
Le.....

Le Directeur,
Fait à Villefort,
Le.....

L'original du présent contrat sera conservé par nos soins, vous recevrez en retour une photocopie dûment signée à titre d'acceptation et de reçu.

*** rayer les mentions inutiles**

Médiation : Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa déclaration écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation auprès de : **SAS Médiation solution 222** chemin de la bergerie 01800 St Jean de Niost
Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

CONTRAT DE

LOCATION D'HÉBERGEMENT

Tél : (33) 04.66.46.81.27

GSM : (33) 06.84.12.11.18

Mail : camping-lac@orange.fr

Web : www.camping-lac-cevennes.com

Entre les soussignés :

La SARL MORANGIES
48800 VILEFORT
D'une part,

Et
..... D'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

La SARL Morangies - Village met à la disposition de

.....
qui l'accepte, un hébergement situé dans le village ci-dessus dénommé, le client s'engageant à ne jouir du présent hébergement qu'à titre de résidence de loisir.

■ **DÉSIGNATION**

Le client s'engage à occuper un hébergement de type :
[SJTARIF]

■ **DURÉE**

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le [.....] à 16....heures et se terminant le [.....] à .10.....heures.

Le client devra arriver après 16 heures et repartir avant 10 heures.

■ **PRIX**

La présente location est consentie moyennant un prix de [.....] € T.T.C. Ce prix est un prix forfaitaire pour [...] semaine(s) / nuit(s) * de location et pour un maximum depersonnes.

Présence d'animaux : oui-non* ..chat-..chien,race :

La présente location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement de [.....]€ représentant 25% du montant de la location à titre d'arrhes effectué par chèque bancaire, virement, chèques vacances, espèces, mandat établi à l'ordre de la SARL MORANGIES.

Frais de dossier 5€

Consommation chauffage à régler sur place.

■ **CONDITIONS ET CHARGES**

- 1/ Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
- 2/ Tout contrat de location non accompagné du versement représentant les arrhes sera caduc. De la même façon, tout versement d'arrhes non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.
- 3/ A défaut de message du résident précisant qu'il a du différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location (le lendemain midi) et les arrhes versées resteront acquises à l'exploitant.

4/ En cas d'annulation, le locataire perd le montant des arrhes, sauf confinement COVID ou souscription de l'assurance campe-couvert

5/ Le montant du séjour est intégralement payable 14 jours avant l'arrivée du client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.

6/ **Un dépôt de garantie de 150,00 €** sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci ne lui sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour du départ du client et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ, la somme de 50,00€ ne sera pas restituée au vu du Règlement Intérieur qui impose au client de nettoyer cet hébergement.

7/ Le client s'engage à respecter, et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement, le Règlement Intérieur. (!!!ATTENTION!!! Dans l'enceinte de notre piscine, seuls les maillots de bains et non les caleçons de bain sont autorisés.)

8/ Le client autorise l'exploitant à pénétrer dans son hébergement si besoin urgent de réparation.

9/ Les litiges qui pourraient survenir dans l'interprétation ou l'exécution du présent contrat seront soumis au tribunal de commerce de Mende.

■ **DÉCLARATIONS**

Le client déclare :

- qu'il a toute capacité pour agir
- que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus
- que son adresse est bien exacte

LE CLIENT

à.....,
Le

L'EXPLOITANT

à Villefort,
Le

L'original du présent contrat sera conservé par nos soins, vous recevrez en retour une photocopie dûment signée à titre d'acceptation et de reçu.

* **Rayer les mentions inutiles**

Médiation : Conformément à l'article L.612-1 du code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa déclaration écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation auprès de : **SAS Médiation solution 222 chemin de la bergerie 01800 St Jean de Niost**

Site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr> Email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Terrain de camping 3 étoiles catégorie Tourisme par Arrêté Préfectoral 2012090-0005 du 23/09/2017
(78 emplacements, dont 46 grand confort caravane et 32 confort caravane)

SARL au capital de 7622.45 □ - SIRET 393 774 492 00010 □ Code APE 552C □ RCS Mende 94 B 18

Domiciliation Crédit Agricole Villefort □ Banque Populaire du Midi Mende

IBAN : FR76 1660 7002 7109 2530 9001 407/ BIC : CCBP FRPP PPG